

**Avis du ministère de la Culture, des Communications  
et de la Condition féminine  
(MCCCF)**

---

**Sujet : Projet de Plan métropolitain d'aménagement et de  
développement**

---

La présente fait référence à votre demande d'avis portant sur la conformité du projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) adopté par le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), le 28 avril 2011. Sous l'angle du document *Annexe A - Addenda modifiant les orientations gouvernementales en matière d'aménagement pour le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal en vue de l'élaboration d'un plan métropolitain d'aménagement et de développement - Critères d'évaluation de conformité*, des lois et des politiques nationales et sectorielles, de même que sous l'angle de son champ de compétences, le MCCCF considère que le PMAD est conforme à ses orientations.

Nous désirons ajouter que le MCCCF souhaite établir rapidement un dialogue avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la CMM concernant le plan d'action quinquennal et sa mise en œuvre. À ce sujet, le MCCCF est d'avis que des échanges permettront de bonifier la mise en œuvre des objectifs et des critères d'aménagement présentés, plus particulièrement ceux portant sur la mise en valeur et la protection du patrimoine bâti.

**Conclusion**

Sur les sujets qui relèvent du champ de compétence du MCCCF, le Ministère est favorable au projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement et souhaite collaborer à l'élaboration du plan d'action quinquennal et des outils visant à assurer son suivi et sa mise en œuvre.

Le 23 juin 2011